

Assemblée communale ordinaire du 18 décembre 2006

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 mai 2006 (le procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition pour consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet).
2. Concept global du réseau d'eau – Présentation par le bureau d'ingénieurs mandaté
3. Recapitalisation du fonds régional d'investissement (ARG) et modification des statuts
4. Budget 2007
 - 4.1 Mise en place du Réseau Hospitalier Fribourgeois (RHF)
 - 4.1.1 Présentation de la réforme hospitalière
 - 4.1.2 Modification du coefficient de l'impôt fixé par le Conseil d'Etat sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 70,2% à 80% (coefficient actuel 80%)
 - 4.1.3 Modification du coefficient de l'impôt fixé par le Conseil d'Etat sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 87,8% à 100% (coefficient actuel 100%)
 - 4.1.4 Rapport de la Commission financière
 - 4.1.5 Approbation
 - 4.2 Budget de fonctionnement
 - 4.2.1 Présentation
 - 4.2.2 Rapport de la Commission financière
 - 4.3 Budget des investissements
 - 4.3.1 Présentation
 - 4.3.1.1 Equipement service du feu
 - 4.3.1.2 Achat de mobilier et matériel scolaire
 - 4.3.1.3 Réfection du bâtiment scolaire
 - 4.3.1.4 Aménagement trottoir, secteur Villaret, 2^{ème} étape
 - 4.3.1.5 Concept global du réseau d'eau
 - 4.3.1.6 Participation 2007 au PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux)
 - 4.3.1.7 Aménagement d'un columbarium
 - 4.3.1.8 Réfection captage eau de la Combert
 - 4.3.2 Rapport de la Commission financière
 - 4.4 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
5. Budget 2007 du Foyer St-Joseph
 - 5.1 Budget de fonctionnement
 - 5.1.1 Présentation
 - 5.1.2 Rapport de la Commission financière
 - 5.2 Budget des investissements
 - 5.2.1 Présentation
 - 5.2.2 Rapport de la Commission financière
 - 5.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissements
6. Divers

Assemblée communale ordinaire, convoquée par un avis dans la « Feuille Officielle », par affichage au pilier public et par convocation « tous ménages ».

Participation : 89 citoyennes et citoyens

M. le Syndic, Joël Brodard, ouvre l'assemblée à 20h15 et salue les participants. Il excuse Mme Mireille Scherly, Conseillère communale, absente pour des raisons de santé, ainsi que M. Alain Geiger, Président de la Commission financière, retenu pour des raisons professionnelles.

Nomination des scrutateurs : MM. Claude Yerly et David Birbaum

POINT 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE DU 8 MAI 2006

Le procès-verbal n'est pas lu, il était à disposition pour consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet de la commune.

Aucune remarque de la part de l'Assemblée.

Vote à mains levées

Approbation du procès-verbal du 8 mai 2006 :

APPROBATION : OUI 71 / CONTREPARTIE 0

POINT 2. CONCEPT GLOBAL DU RÉSEAU D'EAU – PRÉSENTATION PAR LE BUREAU D'INGÉNIEURS MANDATÉ

M. le Syndic, Joël Brodard, accueille M. André Sciboz, du Bureau d'ingénieurs Ribi SA. Ce bureau, en collaboration avec le Bureau CSD, a été mandaté afin d'établir un concept global de notre réseau d'eau.

M. le Syndic, Joël Brodard, passe la parole à M. Sciboz afin de nous présenter les résultats de cette étude.

Le réseau d'adduction et de distribution d'eau a fait l'objet d'une étude globale prenant en compte tous les aspects liés à la distribution d'une eau potable. En effet, celle-ci doit pouvoir satisfaire les besoins des consommateurs en tout temps et être de qualité irréprochable (satisfaire au manuel suisse des denrées alimentaires) ; également, un réseau d'eau doit servir à la défense incendie.

Les ressources provenant des captages des Stilles, du Derotcha, de l'Aigle Noir et de la Fontaine Froide ne suffisent pas, en période d'étiage, à satisfaire les besoins. L'étude prend en compte les possibilités de raccordement à un réseau voisin. Actuellement, le manque d'eau pour les jours de plus forte consommation se situe à environ 100 m³/j. (70 l/min) et même, à 300 m³/j. (210 l/min) si l'on considère l'année très sèche de 2003. A futur, pour prendre en compte l'évolution de la population, le déficit pourrait se situer à 500 m³/j. (350 l/min).

Les possibilités de nouveaux captages sur le territoire communal ayant fait l'objet d'investigations hydrogéologiques, il s'avère que seules des solutions régionales doivent être envisagées :

- a. raccordement au réseau d'EauSud, par Hauteville
- b. raccordement au réseau du GAME, à Treyvaux (au Pratzet)
- c. raccordement au réseau de l'ACAPE, à Pont-la-Ville

Economiquement, seul un raccordement au réseau de l'ACAPE ou au GAME est envisageable. Les conditions financières définitives détermineront le choix.

L'étude du plan directeur a mis en exergue les insuffisances du réseau existant. Il s'agit, tout particulièrement, de l'état des réservoirs du Brand et du Bey, qui ne correspondent plus du tout aux critères actuels en matière d'ouvrage de distribution d'eau potable. Ces deux réservoirs seront remplacés par un seul nouveau réservoir au Brand (volume 800 m³). Le réservoir des Pointes, alimentant la zone de La Holena est, quant à lui, maintenu ; il fera l'objet d'une amélioration de ces équipements.

Entre le nouveau réservoir du Brand et le réseau du village, il sera nécessaire de construire une nouvelle conduite de liaison de plus grande dimension que l'actuelle ; à l'entrée du village, un ouvrage de liaison permettra de régler la pression du réseau "village" ainsi que de gérer les apports pouvant provenir d'un raccordement au GAME (Treyvaux) ou à l'ACAPE (Pont-la-Ville). Il est prévu, également, de mettre en place un poste de commande informatisé et centralisé permettant de gérer et surveiller l'ensemble du réseau d'adduction et de distribution.

Le réseau existant des conduites satisfait aux exigences de la défense incendie. Le plan directeur prévoit des maillages supplémentaires pour une meilleure exploitation et efficacité du réseau.

Le plan directeur prend, également, en compte les besoins des exploitations agricoles situées du côté des Adreys et celles situées du côté de la Maula. En effet, la consommation des exploitations agricoles est un critère qui permettra aux Améliorations foncières de, largement, subventionner les investissements à faire sur le réseau de base. Ces investissements sont importants et se situent, pour une première étape, à court terme, à Fr. 2'890'000.-, et à quelque Fr. 2'000'000.-, à moyen et long terme.

Une grande partie de ces investissements seront, également, au bénéfice des subventions de l'Etablissement Cantonal d'Assurance des Bâtiments (ECAB). Les réalisations de la première étape s'échelonnent sur 3 ans, dès 2008, alors que celles à moyen et à long terme, le seront ces 10 à 15 prochaines années.

Concernant l'aspect financier, M. Sciboz précise qu'une adaptation des taxes devra avoir lieu. Toutefois, le Conseil ne propose pas d'adaptation ce soir. En effet, il s'agit de connaître les montants définitifs de raccordement au GAME ou à l'ACAPE et de mettre à l'enquête et en soumission l'ensemble des travaux pour la 1^{ère} étape. Une fois en possession de ces informations, le Conseil proposera une adaptation du tarif de l'eau, qui interviendra dans les années 2008-2009.

Questions/Remarques

M. Jean-Claude Brodard souhaite savoir si la conduite de l'ACAPE / Pont-la-Ville, posée dans le cadre de l'épuration, suffit ou est-ce qu'une nouvelle conduite doit être installée en parallèle. De plus, par rapport à la Commune de Hauteville, la Commune de La Roche a refusé l'eau de Hauteville il y a 2 ans et, maintenant,

nous en avons besoin. Enfin, par rapport au GAME, une conduite a été enterrée : est-ce que le diamètre de la conduite est suffisant.

Il relève que la Commune de La Roche avait décidé de rester autonome, ce qui est une erreur. Il demande les résultats des captages et forages réalisés il y a deux ans sur le site des Stilles. Est-ce un échec ou une réussite ?

Concernant le raccordement à l'ACAPE/Pont-la-Ville, **M. Sciboz** précise que le Bureau Ribbi s'était également occupé de ce raccordement. Les Améliorations Foncières avaient mis comme condition pour subventionner le réseau de Pont-la-Ville que la conduite à travers le lac soit suffisante pour un jour alimenter La Roche et Treyvaux. Aujourd'hui, Pont-la-Ville est un des clients principaux de l'ACAPE. Actuellement, une étude de fusion entre l'ACAPE et l'AMER est en cours. Dans cette étude, il est prévu que Pont-la-Ville devienne une commune-membre. Il existe également une possibilité pour que nous devenions membre.

En ce qui concerne l'extension sur le réseau de Hauteville, les contacts entre Hauteville et La Roche n'ont à l'époque pas aboutis. Toutefois, il faut savoir que ce réseau a été subventionné à plus de 60% par les Améliorations foncières, qui a mis comme condition que cette eau doit être utilisée par les communes voisines.

Quant au raccordement au GAME, la conduite enterrée a un trop petit calibre pour le futur ; elle avait été prévue à titre de dépannage. A futur, il faudrait prévoir une conduite de diamètre 150 et raccorder cette conduite dans la chambre existante de la Toffeyres.

M. Nicolas Brodard félicite M. Sciboz pour la présentation de ce concept global. La grande différence entre l'après et le maintenant, c'est la perte d'autonomie et la recherche d'eau sur d'autres secteurs, ce qui est certainement un bien, mais il souhaite savoir quelles sûretés nous avons sur les approvisionnements extérieurs. Il souhaite également connaître le résultat des captages effectués ces dernières années.

M. Sciboz précise que, pour ce qui concerne les Stilles, le bureau Ribbi n'était pas le bureau mandaté, il s'agissait du bureau GACM, M. Mandia, hydrogéologue. M. Sciboz répond en fonction des informations données par le Conseil. M. Mandia a refait des forages horizontaux, qui ont donné des résultats positifs, surtout au niveau qualitatif. Au niveau quantitatif, il y a un peu plus d'eau, mais c'est insuffisant en période d'étiage.

M. Sciboz pense que c'était très bien de vouloir rechercher l'autonomie, mais il estime que nous avons utilisé toutes les possibilités d'exploiter nos propres sources. Pour la sécurité future, dans les 50 ans à venir, nous n'avons pas le choix.

En ce qui concerne les sécurités d'approvisionnement, M. Sciboz confirme que cela ne pose aucun problème, soit au GAME soit à l'ACAPE. M. Sciboz relève encore que les problèmes d'autonomie en eau potable sont toujours les mêmes. De par sa connaissance du canton de Fribourg, il ne connaît plus un réseau qui n'est pas interconnecté.

M. Sciboz apporte ensuite des renseignements à **M. Christophe Tinguely**, concernant l'amélioration de la défense incendie dans le secteur de la Combent.

A la question de **M. Roger Busch**, M. Sciboz confirme que le coût du m3 pour les abonnés n'a pas encore été calculé. En effet, toutes les conditions financières ne sont pas encore connues pour effectuer un tel calcul. Il précise toutefois que ce

devrait être de l'ordre de Fr. 1.50 / m3 et un abonnement de Fr. 150.-, tout en relevant qu'il s'agit d'une estimation.

A titre d'information, M. Sciboz communique les tarifs pratiqués dans d'autres communes qui ont effectués des investissements du même genre ces dernières années. Le prix de l'eau varie entre Fr. 1.20 et Fr. 1.80 / m3 et l'abonnement se situe entre Fr. 100.- et Fr. 200.-.

M. Claude Yerly souhaite savoir si la Commune examine la possibilité d'un thermo-réseau en parallèle. **M. le Syndic, Joël Brodard**, répond que le Conseil va examiner ce dossier.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Syndic, Joël Brodard**, remercie M. Sciboz du Bureau Ribl pour sa présentation et ses explications et prend congé de lui. Il présente que le vote de cet investissement sera effectué dans le cadre du budget.

POINT 3. RECAPITALISATION DU FONDS RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT (ARG) ET MODIFICATION DES STATUTS

M. le Syndic, Joël Brodard, passe la parole à M. Philippe Kilchoer, Conseiller communal responsable des Finances.

En préambule, **M. Philippe Kilchoer** effectue un bref rappel sur l'ARG. Le fonds d'investissement de l'ARG est destiné au financement ou au subventionnement de travaux d'intérêt régional, comme par exemple l'aménagement des rives du lac de la Gruyère, le financement des canons à neige, ...

A ce propos, M. Kilchoer précise que, à ce jour, la station de La Berra a bénéficié d'un versement de Fr. 274'400.-. Une nouvelle demande a été déposée, pour un montant de Fr. 90'000.-, concernant la 2^{ème} partie des canons à neige. Ce montant devra encore être approuvé par l'Assemblée des délégués de l'ARG.

La contribution annuelle des frais de fonctionnement de l'ARG a été ramenée de Fr. 5.- à Fr. 2.50 par habitant, soit un total de Fr. 3'845.95 par an pour La Roche.

Actuellement, le fonds d'investissement est capitalisé à raison de Fr. 625'000.-. La recapitalisation, déjà acceptée par l'Assemblée des délégués, est de Fr. 1'000'000.-, soit une participation annuelle pour La Roche de Fr. 35'269.45. Jusqu'en 2003, le fonds d'investissement a été capitalisé à raison de Fr. 1'000'000.- par année. De 2004 à 2006, ce fonds est passé à Fr. 625'000.-. La nouvelle capitalisation débutera au 1^{er} janvier 2007, ceci jusqu'en 2020.

M. Kilchoer précise que ce changement doit être ratifié par le ¾ des communes de l'ARG pour être validé.

Questions/Remarques

En tant que responsable de la SRM La Berra, **M. Philippe Gaillard** souhaite apporter quelques précisions. Pour l'avenir du renouvellement du télésiège de la Berra, la recapitalisation du fonds d'investissement de l'ARG est très importante.

La parole n'étant plus demandée, ce point est donc soumis au vote.

Vote à mains levées

Recapitalisation du fonds régional d'investissement (ARG) et modification des statuts par l'introduction d'un nouvel article 22 alinéa 5 :

APPROBATION : OUI 54 / CONTREPARTIE 0

POINT 4. BUDGET 2007

Point 4.1 **Mise en place du Réseau Hospitalier Fribourgeois (RHF)**

Point 4.1.1 Présentation de la réforme hospitalière

M. le Syndic, Joël Brodard, passe la parole à M. Philippe Kilchoer, Conseiller communal responsable des Finances.

M. Philippe Kilchoer donne une brève explication sur le Réseau Hospitalier Fribourgeois (RHF). Il s'agit du regroupement en réseau de tous les hôpitaux publics du canton, à l'exception de la psychiatrie et de l'HIB (Hôpital Intercantonal de la Broye, à Payerne). Sont concernés l'Hôpital cantonal, l'Hôpital du Sud Fribourgeois et les Hôpitaux de Tavel et de Meyriez.

L'objectif principal du RHF est de rendre plus efficaces, au niveau cantonal, la coordination des besoins, l'utilisation des ressources, la gestion hospitalière, la masse critique par discipline et donc la qualité des prestations. A moyen terme, cela représente des économies d'échelle.

Les conséquences de la mise en place de ce RHF sont les suivantes :

- Les communes n'auront plus de compétences en matière de gestion hospitalière.
- Les communes n'auront plus à se prononcer sur le budget hospitalier 2007.
- Les charges d'exploitation ne seront plus à la charge des communes.
- Le canton prend en charge, pour un montant de Fr. 61'900'000.-, les charges d'exploitation, mais laisse au Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) l'endettement.
- Une enveloppe de Fr. 12'000'000.- est versée par le canton pour compenser la reprise des infrastructures.
- Le RSSG touchera une part de 23%, soit Fr. 2'800'000.-. L'endettement actuel du RSSG est de Fr. 21'000'000.-.
- L'amortissement restant à charge de La Roche pour le RSSG sera de Fr. 55'700.- / an jusqu'en 2038.

Conséquence principale : le Canton modifie ses cotes d'impôt de la manière suivante :

100% à 106,6% pour l'imposition sur le revenu
100% à 108,9% pour l'imposition sur la fortune

Vu le transfert de charges des communes au canton, un ajustement des taux d'imposition communaux nous a été communiqué et entre en vigueur dès le 1^{er} janvier 2007, à savoir

70,2% pour les personnes physiques
87,8% pour les personnes morales

Pour les communes, ce transfert de charges est une opération blanche et n'a pas de conséquence sur ses finances. Pour les citoyens de La Roche, l'opération est bénéfique et représente une baisse d'impôts de 1,78% dans le cas d'une

personne qui n'a aucun impôt sur la fortune et 0,5% dans le cas d'un impôt sur la fortune conséquent.

Afin d'illustrer ces informations, M. Kilchoer présente à l'écran différents exemples de calcul.

M. Rudolf Widmer estime que cela aurait été bien, dans le journal L'Expression Villageoise, de présenter des exemples avec le taux fixé par le canton, et non pas seulement avec le taux proposé par la Commune. **M. Philippe Kilchoer** prend note de cette remarque.

M. Philippe Kilchoer poursuit sa présentation. Suite au passage de la classe 4 à 3, les charges liées de la commune sont passées à Fr. 2'363'350.- ; en 2006, ces charges étaient de Fr. 2'403'640.-, soit une différence de – Fr. 40'290.-, qui est due au transfert de charges. Les charges liées auraient en réalité été d'environ Fr. 430'460.-, desquelles il faut déduire Fr. 40'290.-, soit environ Fr. 400'000.- de charges supplémentaires liées au passage à la classe 3.

M. Kilchoer précise qu'un changement de classe représente $1/16^{\text{ème}}$ du total des charges, à déduire les imputations internes, ou Fr. 25'000.- par tranche de Fr. 400'000.-, à déduire les imputations internes.

Point 4.1.2 Modification du coefficient de l'impôt fixé par le Conseil d'Etat sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 70,2% à 80% (coefficient actuel 80%)

Point 4.1.3 Modification du coefficient de l'impôt fixé par le Conseil d'Etat sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 87,8% à 100% (coefficient actuel 100%)

M. Philippe Kilchoer précise que si la Commune maintient les nouveaux taux fixés à 70,2% et 87,8%, un dépassement de 8,09% des charges par rapport aux produits du budget 2007 est constaté. Toutefois, la Loi sur les Communes stipule que « le budget de fonctionnement doit être équilibré. Lorsque les charges dépassent les produits de plus de 5%, la commune doit hausser le taux de ses impôts (art. 87 al. 3 LCo) ». Dès lors, le Conseil se voit dans l'obligation de proposer une modification du taux d'imposition.

Le Conseil propose dès lors à l'Assemblée d'accepter de maintenir les taux d'imposition actuels.

	La Roche Taux 2006	La Roche Taux 2007 fixé suite au RHF	Canton Taux 2007 suite au RHF	La Roche Taux 2007 / Proposition augmentation
<i>Personnes physiques</i>	80%	70.2%	106.6% = revenu 108.9% = fortune	80%
<i>Personnes morales</i>	100%	87.8%	108.9% = bénéfice 108.9% = capital	100%

Afin d'illustrer ces augmentations proposées, M. Kilchoer présente à l'écran différents exemples de calcul.

Pour un contribuable qui n'a qu'un impôt sur le revenu, cela représente une augmentation de 3,67%. Si un contribuable a également un impôt sur la fortune,

l'augmentation sera au maximum de 4,94% dans le cas d'une fortune très importante.

Questions/Remarques

M. Jean-Claude Brodard intervient en donnant l'exemple d'une commune qui octroie des rabais sur les primes d'assurance-maladie, afin de rester en classe supérieure. De plus, certaines communes octroient des rabais sur les impôts en cas de paiement global. Il demande pourquoi La Roche n'octroie pas de tels rabais.

M. Kilchoer précise qu'un rabais de 3,5% est octroyé aux contribuables qui règlent leurs acomptes en une seule mensualité. Toutefois, il rappelle que la situation financière n'est pas « brillante » : déficit d'environ Fr. 500'000.- aux comptes 2005, prévision de déficit d'environ Fr. 178'000.- pour le budget 2006. Il signale que nous ne pouvons pas poursuivre dans cette voie déficitaire, vu les investissements projetés, notamment dans le réseau d'eau.

M. Jean-Claude Brodard fait constater que les investissements du réseau d'eau ne doivent pas être financés par les impôts, mais par les taxes.

A la question de **M. Jacques Bapst**, estimant que les simulations présentées sont trompeuses, **M. Kilchoer** donne les explications nécessaires.

Quant à **M. Rudolf Widmer**, il apporte quelques précisions quant à sa situation personnelle et aux augmentations d'impôt envisagées.

M. Claude Yerly aimerait apporter des précisions quant à cette hausse d'impôt. On parle d'un nouveau télésiège pour les remontées mécaniques, on parle du réseau d'eau, d'entretien lourd du réseau routier ; dès lors, M. Yerly estime que l'Assemblée communale doit suivre la proposition du Conseil communal, c'est-à-dire de garder les taux actuels, afin « d'apporter un peu de beurre dans les épinards ».

M. Gérard Mauron, souhaitant connaître combien l'augmentation d'impôt va coûter en francs, **M. le Syndic, Joël Brodard**, précise que des tableaux détaillés sont illustrés dans le journal « L'Expression Villageoise ».

La parole n'est plus demandée.

Point 4.1.4 Rapport de la Commission financière

La Commission financière a examiné la proposition d'augmentation du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 70,2 à 80% pour les personnes physiques ainsi que la proposition d'augmentation du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 87,8 à 100%.

L'augmentation est nécessaire afin que le total du déficit ne dépasse pas 5% du total des charges. Sans cette augmentation, le déficit de la commune serait trop important.

Dès lors, la Commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de cette augmentation.

Point 4.1.5 Approbation

Vote à mains levées

Nouveau coefficient sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 70,2% à 80% dès le 1^{er} janvier 2007 :

APPROBATION : OUI 40 / CONTREPARTIE 14

Vote à mains levées

Nouveau coefficient sur le revenu et la fortune des personnes morales de 87,8% à 100% dès le 1^{er} janvier 2007 :

APPROBATION : OUI 39 / CONTREPARTIE 5

Point 4.2 Budget de fonctionnement

Point 4.2.1 Présentation

M. le Syndic, Joël Brodard, passe la parole à M. Philippe Kilchoer pour la présentation du budget de fonctionnement.

0. Administration :

Dépenses : Fr. 622'720.00 Recettes : Fr. 238'890.00

Dans ce chapitre, légère augmentation due à l'augmentation des charges sociales et à l'adaptation des salaires.

1. Ordre public :

Dépenses : Fr. 131'980.00 Recettes : Fr. 92'230.00

Légère diminution due au rachat de places de protection civile dans le cadre des constructions.

2. Enseignement et formation :

Dépenses : Fr. 1'243'940.00 Recettes : Fr. 27'600.00

Augmentation importante de Fr. 145'000.-, qui provient d'une augmentation des charges liées due à la modification de classe ainsi qu'à une augmentation courante dans l'école enfantine ainsi que le cycle scolaire obligatoire.

3. Culte, culture et loisirs :

Dépenses : Fr. 209'880.00 Recettes : Fr. 63'000.00

La participation au Conservatoire est en augmentation.

4. Santé

Dépenses : Fr. 334'700.00 Recettes : Fr. 23'190.00

Diminution importante suite à la mise en place du Réseau Hospitalier Fribourgeois. Cette différence (Fr. 322'000.-) est prise en charge par le Canton, d'où l'augmentation de l'impôt cantonal et la diminution de l'impôt communal.

5. Affaires sociales

Dépenses : Fr. 734'450.00 Recettes : Fr. 6'000.00

Egalement une augmentation importante, due aux charges liées provenant du changement de classe.

6. Transports et communications

Dépenses : Fr. 433'630.00 Recettes : Fr. 63'600.00

Augmentation dans la rubrique « Déblaiement, salage et protection hivernale », de Fr. 16'000.-. D'autre part, aide aux frais d'assainissement de la SRM La Berra pour Fr. 27'000.-.

7. Protection et aménagement de l'environnement

Dépenses : Fr. 472'250.00 Recettes : Fr. 326'330.00

Légère augmentation dans les frais d'exploitation du réseau d'eau et amortissements supplémentaires suite aux investissements réalisés. Egalement une augmentation des frais d'exploitation de la protection des eaux dans le cadre de l'AIS, et amortissements supplémentaires suite aux investissements réalisés.

8. Economie

Dépenses : Fr. 677'620.00 Recettes : Fr. 670'650.00

Augmentation de la part au fonds d'allocations familiales en fonction de la nouvelle classe. Un montant de Fr. 290'000.- a été prélevé sur les réserves des forêts pour équilibrer le budget. Le solde de la réserve s'élève désormais à Fr. 35'000.-.

9. Finances et impôts

Dépenses : Fr. 947'310.00 Recettes : Fr. 4'295'760.00

Les recettes provenant des impôts sont identiques au budget 2006 et basées sur la statistique du Service des Contributions. Légère augmentation des intérêts des dettes et amortissements. De plus, un montant de Fr. 10'000.- a été budgétisé pour des dépenses non spécifiées.

Récapitulation des comptes de fonctionnement :

Dépenses : Fr. 5'808'480.00 Recettes : Fr. 5'807'250.00

Il résulte donc un excédent de charges de Fr. 1'230.00.

M. Philippe Kilchoer donne également un aperçu de la situation financière de la Commune.

Situation à fin 2006 :	Crédits LIM	Fr. 1'774'000.-
	Emprunts bancaires	Fr. 5'600'900.-
	Total des dettes	Fr. 7'374'900.-
Capacité financière :	Crédits disponibles	Fr. 2'776'246.-
	Capacité d'emprunt	Fr. 7'626'208.-
	Capacité totale d'investissement	Fr. 10'402'454.-

Dettes par habitant au 31.12.2005 : Fr. 3'093.10
Dettes moyennes par habitant des communes fribourgeoises : Fr. 2'195.-

Questions/Remarques

A la question de **M. Christophe Tinguely**, souhaitant connaître le pourcentage des charges liées, **M. Kilchoer** répond que cela représente environ 48% du budget de fonctionnement.

La parole n'est plus demandée.

Point 4.2.2 Rapport de la Commission financière

La Commission financière a examiné le budget de fonctionnement pour l'année 2007. Nous avons relevé une augmentation importante des charges liées, ceci due principalement au changement de classe. Le budget reste toutefois équilibré.

Dès lors, la Commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget par l'Assemblée communale.

Questions/Remarques

La parole n'est pas demandée. **M. le Syndic, Joël Brodard**, précise que le vote du budget de fonctionnement se fera en même temps que le budget d'investissement.

Point 4.3 Budget des investissements

Point 4.3.1 Présentation

M. le Syndic, Joël Brodard, précise que chaque Conseiller présente les investissements concernant son dicastère.

En préambule, **M. Philippe Kilchoer** présente le budget des investissements 2007, avec un excédent de charges de Fr. 339'640.-.

Point 4.3.1.1 Equipement service du feu

Présentation par M. Casimir Brodard

Il s'agit de l'achat d'un chariot enrouleur de courses de pompiers pour le service intercommunal du feu. Une subvention de l'ECAB est allouée pour un montant de Fr. 6'160.- et la participation de la Commune de Pont-la-Ville est de Fr. 4'500.-.

Le montant de cet investissement s'élève à Fr. 22'000.-, financé par des recettes courantes.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière a examiné le budget d'investissement 2007 pour l'équipement du service du feu. Au vu des analyses effectuées, la Commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget par l'Assemblée communale.

Questions/Remarques

Aucune question de la part de l'Assemblée.

Approbation

Vote à mains levées

Achat d'équipement pour le service du feu, pour un montant de Fr. 22'000.-, et son financement

APPROBATION : OUI 80 / CONTREPARTIE 0

Point 4.3.1.2 Achat de mobilier et matériel scolaire

Présentation par M. Thierry Moret

Il s'agit du remplacement du mobilier d'une salle de classe, pour un montant de Fr. 17'000.-, et le remplacement d'une partie du parc informatique pour un montant de Fr. 8'000.-

Au sujet du parc informatique, M. Moret précise que le nombre de postes par classe va diminuer de 5 à 4.

Le montant de cet investissement s'élève à Fr. 25'000.-, financé par des recettes courantes.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière a examiné le budget d'investissement 2007 pour l'achat de mobilier et de matériel scolaire. Au vu des analyses effectuées, la Commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget par l'Assemblée communale.

Questions/Remarques

Aucune question de la part de l'Assemblée.

Approbation

Vote à mains levées

Achat de mobilier et de matériel scolaire, pour un montant de Fr. 25'000.-, ainsi que son financement

APPROBATION : OUI 79 / CONTREPARTIE 0

Point 4.3.1.3 Réfection du bâtiment scolaire

Présentation par M. Jean-Charles Buffat

Des travaux de réfection doivent être entrepris au bâtiment scolaire.

Il s'agit d'une part de la reconstruction des escaliers de l'entrée principale de l'école, pour un montant de Fr. 40'450.- et, d'autre part, de la pose d'une barrière de sécurité sur le mur qui longe la route pour arriver à l'entrée principale de l'école, pour un montant de Fr. 15'050.-. Cette barrière est mise en place dans le souci d'appliquer les normes de sécurité.

Le montant de cet investissement s'élève à Fr. 55'500.-, financé par un emprunt si nécessaire.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière a examiné le budget d'investissement 2007 pour la réfection du bâtiment scolaire. Au vu des analyses effectuées, la Commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget par l'Assemblée communale.

Questions/Remarques

M. Roger Busch constate que, jusqu'à présent, aucune barrière n'a été mise en place sur ce mur. Il demande pourquoi nous souhaitons en installer une aujourd'hui. **M. Buffat** répond que le BPA a édicté des normes spécifiant que, à partir de plus d'un mètre de haut, des barrières doivent être installées. Deux possibilités s'offraient : soit aucune barrière n'est installée et le Conseil assume en cas de responsabilité, soit on anticipe et on n'attend pas qu'un enfant soit blessé avant d'agir.

Approbation

Vote à mains levées

Réfection du bâtiment scolaire, pour un montant de Fr. 25'500.-, ainsi que son financement

APPROBATION : OUI 75 / CONTREPARTIE 0

Point 4.3.1.4 Aménagement trottoir, secteur Villaret, 2^{ème} étape

Présentation par M. Jean-Charles Buffat

Il s'agit de la réalisation du trottoir de Villaret 2^{ème} étape, depuis la « Maison Blanche » jusqu'au croisement de la route communale en direction des Frandières.

Le montant de cet investissement s'élève à Fr. 50'000.-, financé par un emprunt si nécessaire.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière a examiné le budget d'investissement 2007 pour l'aménagement du trottoir, secteur Villaret, 2^{ème} étape. Au vu des analyses effectuées, la Commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget par l'Assemblée communale.

Questions/Remarques

Aucune question de la part de l'Assemblée.

Approbation

Vote à mains levées

Aménagement trottoir, secteur Villaret, 2^{ème} étape, pour un montant de Fr. 50'000.-, ainsi que son financement

APPROBATION : OUI 83 / CONTREPARTIE 0

Point 4.3.1.5 Concept global du réseau d'eau

Présentation par M. Jérôme Tinguely

Il s'agit de la réalisation de la 1^{ère} étape du concept global du réseau d'eau. Comme présenté par M. Sciboz du bureau Ribli, le coût estimé de la 1^{ère} étape est de Fr. 2'890'000.-.

Les subventions versées par les Améliorations foncières sont estimées à Fr. 1'114'000.- et celles versées par l'ECAB à Fr. 200'000.-. Le solde, soit Fr. 1'576'000.-, sera financé par un crédit d'investissement d'environ Fr. 500'000.- et un emprunt bancaire d'environ Fr. 1'076'000.-.

Les frais de fonctionnement se présentent comme suit :

- intérêts passifs sur crédits ou emprunts (taux 3%)	Fr. 32'280.-
- amortissement annuel minimal (taux 4%)	Fr. 63'040.-
- frais exploitation annuels estimés	Fr. 10'000.-
- économie des frais d'entretien	./.
Total	<u>Fr. 10'000.-</u> Fr. 95'320.-

Le montant de cet investissement s'élève à Fr. 2'890'000.-.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière a examiné le budget d'investissement 2007 pour le concept global du réseau d'eau 1^{ère} étape. Au vu des analyses effectuées, la Commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget par l'Assemblée communale.

Questions/Remarques

Aucune question de la part de l'Assemblée.

Approbation

Vote à mains levées

Concept global du réseau d'eau, 1^{ère} étape, pour un montant de Fr. 2'890'000.-, et son financement

APPROBATION : OUI 76 / CONTREPARTIE 0

Point 4.3.1.6 Participation 2007 au PGEE

Présentation par M. Jérôme Tinguely

En application de la nouvelle loi sur la protection des eaux, chaque commune a l'obligation d'établir un PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux).

Le montant de cet investissement s'élève à Fr. 28'680.-. Des taxes de raccordement, d'un montant de Fr. 15'000.-, sont à déduire. Le solde sera financé par des recettes courantes.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière a examiné le budget d'investissement 2007 pour la participation 2007 au PGEE. Au vu des analyses effectuées, la Commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget par l'Assemblée communale.

Questions/Remarques

M. Antoine Gaillard demande si des travaux n'ont pas déjà été effectués concernant ce PGEE. **M. Tinguely** précise que, effectivement, des travaux ont déjà été réalisés en 2006. Toutefois, des travaux doivent encore être effectués en 2007, et l' AIS ne peut nous dire si une participation devra à nouveau être prévue lors d'un prochain budget.

Approbation

Vote à mains levées

Participation 2007 au PGEE, pour un montant de Fr. 28'680.-, et son financement

APPROBATION : OUI 67 / CONTREPARTIE 0

Point 4.3.1.7 Aménagement d'un columbarium

Présentation par M. Thierry Moret

Il s'agit de la mise en place d'un deuxième columbarium, le premier étant quasiment plein. Il a été prévu d'aménager un columbarium d'environ 40 places avec une allée centrale, au centre de laquelle se trouvera un jardin du souvenir, qui pourrait contenir des urnes de façon anonyme.

Le montant de cet investissement s'élève à Fr. 18'850.-, financé par des recettes courantes.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière a examiné le budget d'investissement 2007 pour l'aménagement d'un columbarium. Au vu des analyses effectuées, la Commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget par l'Assemblée communale.

Questions/Remarques

M. Gérard Mauron intervient en signalant que le système est très bien fait mais il trouve que ce columbarium devient un petit cimetière miniature, les familles déposant des fleurs sur les pierres. Il faudrait que les familles déposent leurs arrangements à un endroit déterminé, afin que la personne responsable du cimetière puisse s'en occuper et les enlever quand il le faut.

De plus, M. Mauron relève qu'avec l'emplacement choisi, il risque d'y avoir un problème pour le déneigement. Il est nécessaire d'avoir de l'espace afin de stocker la neige.

M. Moret répond et donne des explications sur la base du plan présenté à l'écran. Il signale également que cette solution a été choisie notamment pour des questions de coût. De plus, nous sommes restreints au niveau de la place. Il s'agit de la solution la plus économique et la plus conviviale possible, afin que cela soit tout de même une place de recueillement.

Divers citoyens interviennent également quant au choix du système, en faisant part d'autres systèmes dans d'autres communes. **M. Jean-Louis Mooser** regrette qu'il n'y ait qu'une seule proposition qui soit présentée. **M. Moret** répond que le Conseil a choisi de présenter la solution la plus économique possible.

Concernant le problème des fleurs, **M. le Syndic, Joël Brodard**, précise qu'il pourrait être possible de modifier le règlement du cimetière.

La parole n'étant plus demandée, ce point est donc soumis au vote.

Approbaton

Vote à mains levées

Aménagement d'un columbarium, pour un montant de Fr. 18'850.-, et son financement

APPROBATION : OUI 51 / CONTREPARTIE 15

Point 4.3.1.8 Réfection captage eau de la Combert

Présentation par M. Joël Brodard

Il s'agit de la source qui alimente le béliet qui approvisionne en eau la Gîte de la Combert, propriété de la Commune. Ce captage a besoin de réfections, vu les nombreuses pertes d'eau, et les normes sanitaires pour cette source ne sont plus respectées.

Le montant de cet investissement s'élève à Fr. 20'000.-, financé par des recettes courantes.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière a examiné le budget d'investissement 2007 pour la réfection du captage d'eau de la Combert. Au vu des analyses effectuées, la Commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget par l'Assemblée communale.

Questions/Remarques

Aucune question de la part de l'Assemblée.

Approbation

Vote à mains levées

Réfection captage eau de la Combert

APPROBATION : OUI 65 / CONTREPARTIE 0

Point 4.3.2 Rapport de la Commission financière

La Commission financière a examiné le budget d'investissements pour l'année 2007. Ce budget présente un excédent de charges de Fr. 339'640.-.

Au vu des analyses effectuées, la Commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissements par l'Assemblée communale.

Point 4.4 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissements

Vote à mains levées

Budget de fonctionnement 2007

APPROBATION : OUI 84 / CONTREPARTIE 0

Vote à mains levées

Budget des investissements 2007

APPROBATION : OUI 76 / CONTREPARTIE 0

POINT 5. BUDGET 2007 DU FOYER ST-JOSEPH

Point 5.1 Budget de fonctionnement

Point 5.1.1 Présentation

M. le Syndic, Joël Brodard, passe la parole à M. Dominique Perroud, Directeur du Foyer St-Joseph.

M. Dominique Perroud précise que les prix de pension ne sont pas encore connus pour 2007, mais il est probable qu'ils soient fixés à Fr. 1.- de plus qu'en 2006, à savoir entre Fr. 94.- et Fr. 97.- / jour.

M. Perroud présente ensuite le budget 2007 à l'écran et le commente. Il relève qu'il a été prévu au budget un taux d'occupation de 90%, assez prudent, car en principe ce taux est de plus de 98%.

Point 5.1.2 Rapport de la Commission financière

La Commission financière a examiné le budget de fonctionnement du Foyer St-Joseph pour l'année 2007.

Au vu de l'équilibre des comptes, la Commission préavise favorablement son acceptation par l'Assemblée communale

Questions/Remarques

Aucune question de la part de l'Assemblée.

Point 5.2 Budget des investissements

Point 5.2.1 Présentation

M. le Syndic, Joël Brodard, passe la parole à M. Dominique Perroud, Directeur du Foyer St-Joseph.

M. Dominique Perroud présente les divers investissements prévus.

Remplacement de l'appel malade et de la centrale téléphonique :

Ce matériel fonctionne encore relativement bien, malgré le fait qu'il ait 17 ans. Toutefois, plus personne n'effectue la maintenance et ne peut effectuer les réparations nécessaires. Un montant de Fr. 100'000.- est prévu.

Remplacement séchoir à linge et lave-vaisselle :

Ces équipements ont également 17 ans. Un montant de Fr. 18'000.- est prévu.

Moteurs groupe de froid + récupération de chaleur :

Les gaz des moteurs actuels ne sont plus compatibles avec les normes environnementales. Un montant de Fr. 20'000.- est prévu.

Le total des investissements est de Fr. 138'000.-, totalement financé par les fonds à disposition.

Point 5.2.2 Rapport de la Commission financière

La Commission financière a examiné le budget d'investissement du Foyer St-Joseph pour l'année 2007. Ce budget présente un excédent de Fr. 138'000.-.

Au vu des explications et analyses effectuées, la Commission émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissement par l'Assemblée communale.

Questions/Remarques

Aucune question de la part de l'Assemblée.

Point 5.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissements

Vote à mains levées

Budget de fonctionnement 2007 du Foyer St-Joseph

APPROBATION : OUI 88 / CONTREPARTIE 0

Vote à mains levées

Budget des investissements 2007 du Foyer St-Joseph

APPROBATION : OUI 87 / CONTREPARTIE 0

POINT 6. DIVERS

Démission de M. Jean-Charles Buffat

Au nom du Conseil, **M. le Syndic, Joël Brodard**, annonce la démission de M. Jean-Charles Buffat, Conseiller communal, avec effet au 31 décembre 2006. **M. le Syndic, Joël Brodard**, passe la parole à M. Buffat afin d'expliquer les motifs qui l'ont conduit à prendre cette décision.

M. Jean-Charles Buffat informe qu'il est contraint, pour des raisons professionnelles, de quitter le Conseil communal, avec regret. Il préfère se retirer plutôt que de faire les choses « à moitié ».

M. le Syndic, Joël Brodard, remercie M. Buffat pour son dévouement au nom du Conseil et de la population. Il informe que l'élection complémentaire est fixée au 11 mars 2007 et le dépôt des listes est agendé au 29 janvier 2007.

Intervention de M. Jean-Louis Mooser

M. Jean-Louis Mooser demande si, pour tous les points approuvés ce soir, une surveillance des prix sera effectuée et si des soumissions/demandes d'offres seront demandés. **M. le Syndic, Joël Brodard**, répond que tous ces travaux feront l'objet de mises en soumission.

Au terme de cette Assemblée et la parole n'étant plus demandée, **M. le Syndic, Joël Brodard**, souhaite, au nom du Conseil communal, de bonnes Fêtes de fin d'année et une bonne année 2007.

L'Assemblée est levée à 22h50.

Joël Brodard
Syndic

Ariane Menoud
Secrétaire